

Ministère de l'Economie
Des Finances et du Plan

Administration des Douanes

République de Côte d'Ivoire

Union - Discipline - Travail

Circulaire n° 321 du 20 Juin

Diffusion Générale

Objet : Economie

à réaliser dans la
consommation d'Energie

J'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du Service pour information et application, la lettre circulaire N° 281 /PR/SG du Secrétaire général du gouvernement concernant les économies à réaliser dans la consommation d'électricité.

M. K. ANGOUA.

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

ABIDJAN, le 16 Juin 1979

LE SECRETAIRE GENERAL
DU GOUVERNEMENT

N° 251 /PR/SG.

à

Madame,

et Messieurs les Ministres

OBJET : Economies à réaliser dans la consommation d'électricité.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite des décisions prises en Conseil des Ministres, relatives aux difficultés que nous rencontrons dans l'approvisionnement du pays en énergie électrique, le Président de la République a demandé que des instructions extrêmement fermes, en vue des économies à réaliser dans la consommation d'électricité, soient données aux principaux responsables du pays.

L'attention du public a déjà été attirée, par voie de presse, sur la nécessité d'éviter les gaspillages que l'on peut habituellement constater et il a été fait appel, de façon pressante, à la discipline et à la conscience de la population, en vue d'éviter les délestages et les coupures qu'une utilisation inconsidérée du courant électrique ne manquerait pas de provoquer.

Dans cet ordre d'idées, il vous est instamment demandé de veiller à ce que ces prescriptions soient rigoureusement observées dans les locaux de votre Ministère et des établissements ou sociétés placés sous votre autorité.

Je vous saurais gré, en conséquence, des instructions que vous voudrez bien donner en ce sens à vos collaborateurs, qui devront s'assurer, notamment, que la climatisation et la lumière soient éteintes dans tous les bureaux en dehors des heures de service et que les éclairages extérieurs soient réduits au minimum

Il serait déplorable, en effet, que le public, auquel des sacrifices sont demandés, puisse constater que ces prescriptions sont délibérément bafouées par l'Administration qui se doit, au contraire, de donner l'exemple. /.

A. DELKIPI